

Paris, le 12 décembre 2008

Euler Hermes SFAC annonce la signature des premiers contrats CAP (Complément d'Assurance- crédit Public) en présence de Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi ainsi que son dispositif de médiation du crédit

Une mobilisation exceptionnelle

En annonçant, le 27 novembre, la création du CAP (Complément d'Assurance-crédit Public), Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, avait exprimé le souhait qu'il soit opérationnel le 8 décembre.

Euler Hermes SFAC a mobilisé l'ensemble de ses ressources pour tenir cet objectif et les premiers CAP en France ont ainsi été signés par Euler Hermes SFAC avec quatre de ses grands clients – Lafarge, Richardson, Saint Gobain Vitrage et Vicat - à Marseille ce 12 décembre, en présence de Christine Lagarde.

« Nous sommes heureux de cette performance et d'être prêts dans les délais. Il s'agissait là d'un véritable défi en termes d'organisation, de systèmes d'information et de gestion. Nos clients nous demandent ce CAP et nous souhaitons qu'il soit un grand succès. La situation économique le commande. Sa généralisation nécessite maintenant la finalisation au plus vite des discussions avec la Caisse Centrale de Réassurance sous peine de décevoir l'attente des entreprises » commente **Michel Mollard, Président du Directoire d'Euler Hermes SFAC.**

Un instrument particulièrement pertinent

Le CAP permet de doubler la garantie accordée par les assureurs-crédit aux fournisseurs assurés sur certains de leurs acheteurs. A ce titre, il agit à la fois sur le crédit fournisseur (au niveau des acheteurs) et sur la protection du crédit client (au niveau des fournisseurs).

« L'Etat a fait le choix de s'appuyer sur les assureurs-crédit pour soutenir le crédit interentreprises, compte tenu de leur expertise et de leur engagement auprès des entreprises. Nous pensons que le CAP est susceptible d'assurer la pérennité de 5 Mds€ de crédit interentreprises accordé à des acteurs fragiles » indique **Nicolas Delzant, membre du Directoire en charge des Engagements.**

« Le premier accueil de nos clients est très positif. Il faut maintenant que tout le monde se mobilise – l'Etat, les organisations patronales, le MEDEF, la CGPME – pour promouvoir cette solution et en assurer le succès. Il faut aussi redire à quel point l'assurance-crédit est l'instrument qui, par excellence, crée de la confiance dans le crédit interentreprises et permet d'éviter l'effet domino : une défaillance d'entreprise sur quatre est liée à la défaillance d'un de ses clients. Quand on pense que moins d'une entreprise sur quatre est assurée-crédit en France aujourd'hui, dans le contexte actuel, cela laisse songeur » poursuit **Michel Mollard.**



Un dispositif de médiation de terrain

Euler Hermes SFAC, fort de son ancrage régional très ancien et de son maillage territorial d'une trentaine de délégations, mobilise ses trois cents collaborateurs en région pour répondre à toutes les questions des entreprises, fournisseurs comme acheteurs.

« *Toute entreprise qui souhaite discuter avec nous des garanties que nous délivrons sur elle est invitée à contacter nos délégations régionales. C'est en effet localement, au plus proche du terrain, que ces échanges sont les plus fructueux. Nous nous engageons à répondre à toute demande en moins de trois jours* » indique **Nicolas Delzant**.

Par ailleurs, Euler Hermes SFAC annonce la création d'un poste de médiateur au niveau national, confié à **Alexis Prevesianos**, précédemment directeur de l'information.

Contacts presse :

Euler Hermes SFAC – Anne Laure Dodero
01 40 70 54 00
anne-laure.dodero@eulerhermes.com

Ogilvy PR - Lorenzo Ricci
01 53 67 12 83
lorenzo.ricci@ogilvy.com

Toutes nos informations sur : www.eulerhermes.fr

N°1 de l'assurance-crédit en France, Euler Hermes SFAC, filiale du groupe Euler Hermes, contribue au développement rentable des entreprises en garantissant leur poste clients. Sa mission est de prévenir le risque clients, recouvrer les créances impayées et indemniser les pertes subies.

*Euler Hermes est le leader mondial de l'assurance-crédit et l'un des leaders de la caution et du recouvrement de créances commerciales. Avec 6 000 salariés présents dans plus de 50 pays, Euler Hermes offre une gamme complète de services pour la gestion du poste clients et a enregistré un **chiffre d'affaires consolidé de 2,1 milliards d'euros en 2007**. Euler Hermes a développé un réseau international de surveillance permettant d'analyser la stabilité financière de 40 millions d'entreprises. Le Groupe garantit pour 800 milliards d'euros de transactions commerciales dans le monde.*

Filiale d'AGF, membre du groupe Allianz, Euler Hermes est coté à Euronext Paris. Le Groupe et ses principales filiales d'assurance-crédit sont notés AA- par Standard & Poor's.

www.eulerhermes.fr

Réserve : Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de termes comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenant dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite à des actes terroristes. Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont les sociétés du groupe Allianz sont régulièrement amenées à faire état dans les documents qu'elles soumettent à la Securities and Exchange Commission. Les sociétés du groupe Allianz ne sont pas obligées de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.